

Tous contribuables !

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts

5 La revue de Contribuables Associés
déc. 2017 - fév. 2018 - 2 €

Coup de gueule



Ces djihadistes qui touchent des allocs

Un djihadiste

« français » sur cinq parti combattre sur la zone irako-syrienne a continué de percevoir des aides de Pôle emploi ou de la caisse d'allocation familiale après son départ. Selon TF1, Ismaël Mostefaï, l'un des assassins du Bataclan, a ainsi reçu 290 euros par mois de la CAF alors qu'il combattait pour l'État islamique en Syrie. En 2015, *Contribuables Associés* avait relevé le cas du terroriste Mohamed el-Ayouni qui, à son retour d'Irak, avait touché l'allocation handicapé. **F. D.**

Coup de cœur



Pas de pitié pour les croissants

Des pompiers du Gard en grève ont confisqué, le 26 octobre, le petit-déjeuner des élus du conseil départemental puis l'ont ensuite distribué à un restaurant humanitaire. « *Puisqu'on nous dit qu'il faut faire des économies, le conseil départemental ne devrait pas dépenser dans des petits déjeuners* » a expliqué un pompier très remonté. **A. C.**

Édito

577 députés pour quoi faire ?



L'activité parlementaire depuis le renouvellement de l'Assemblée nationale est révélatrice de l'inutilité d'avoir 577 députés. Ceux de La République En Marche !, cornaqués par Richard Ferrand, n'ont pris aucune initiative. Pas une proposition de loi ou presque déposée en quatre mois. Les députés de l'opposition sont un peu plus actifs. Du moins pour ceux qui savent où ils vont. Dans une démocratie comme la nôtre, les députés sont censés être les représentants de la nation. Ils n'ont pas à être à la botte de l'exécutif !

par Eudes Baufreton
Directeur de Contribuables Associés

La maison France est devenue une telle usine à gaz que l'on se demande bien quels intérêts y sont défendus. En tout cas, pas ceux des contribuables, variable d'ajustement permanente, traitée avec arrogance par les pouvoirs, qu'ils soient politique, médiatique ou financier. Dans ces conditions, et plus que jamais, vous pouvez compter sur *Contribuables Associés* pour faire entendre votre voix et vous défendre. En commençant par exiger la suppression totale de l'ISF, y compris dans son volet immobilier, l'annulation de la hausse de la CSG, mais aussi en œuvrant à la réduction du nombre de députés à 400 !

Il a osé le dire...

L'excès des impôts conduit à la subversion de la justice, à la détérioration de la morale, à la destruction de la liberté individuelle.

Benjamin Constant, homme politique, essayiste et romancier (1767-1830).



Sommaire

Actualités	2
Le Zoom	4
La vie de l'association	7
Courrier des lecteurs	10
L'insulte	12

Dettes publiques par foyer
à l'heure où nous publions

79 157 €

Actualités

Fardeau administratif

La France est classée 115^e sur 138 pays par le Forum économique mondial, selon le critère du poids de la réglementation. L'OCDE évalue à 60 milliards d'euros par an le coût de la complexité administrative, soit l'équivalent des dépenses de l'État pour la défense et la sécurité. **J.-B. L.**

Taxe foncière

16 départements ont augmenté leur taxe foncière entre 2016 et 2017. La palme revient au Lot-et-Garonne (+21,25 %). Des 50 plus grandes villes de France, c'est Limoges qui a fait subir aux contribuables la plus forte hausse : + 6,9%. **A. C.**

Mineurs étrangers

Le nombre de prises en charge des mineurs isolés et des jeunes majeurs étrangers explose partout en France. Ils étaient 25 000 en 2017, une hausse de 40 % en un an. Leur prise en charge coûte en moyenne 50 000 euros par an et par individu. **F. D.**



D.R.

En hausse

Charles Rossi
CANOL,

l'association de contribuables qu'il préside, a fait annuler

plusieurs délibérations du Grand Lyon sur la très onéreuse taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



D.R.

En baisse

Jean Daubigny

L'ancien préfet de Bretagne n'a pas réglé ses impôts entre 2011 et 2014, soit 193 393 euros d'impayés. Le 3 novembre,

il a été condamné à huit mois de prison avec sursis.

Stop aux retraites fantômes !



Signez la pétition de

contribuables associés

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS



SCANDALE

53 000 retraités fantômes à l'étranger : 200 millions d'euros fraudés

EN JUILLET 2010, ROLANDE RUELLAN, la présidente de la sixième chambre de la Cour des comptes, s'était étonnée lors d'une audition à l'Assemblée nationale de « l'étonnante longévité des ressortissants algériens bénéficiant d'une retraite française en Algérie ». Ce haut magistrat avait mis le doigt sur un dossier épineux. Il a fallu attendre sept ans pour qu'une enquête sorte enfin sur ces pratiques absolument scandaleuses. Dans son rapport sur « l'application des lois de financement de la Sécurité sociale » du 20 septembre dernier, la Cour des comptes révèle que plus de 53 000 bénéficiaires inconnus touchent une retraite française dans un pays à l'étranger, alors qu'ils n'y ont pas droit... ou qu'ils sont morts ! Comme ce faux bénéficiaire de 117 ans en Algérie, qui, s'il existait, serait le doyen de l'humanité... Ce sont près de 200 millions d'euros qui seraient

fraudés chaque année, sur les 6,5 milliards d'euros de retraites principalement versés en Algérie, au Portugal, en Espagne, au Maroc et en Italie. Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, en charge de ce dossier, doit faire face à ses responsabilités. C'est pourquoi *Contribuables Associés* a lancé une pétition nationale sur Change.org (bit.ly/2fDGA63). Nous demandons au ministre de mettre fin au pillage des retraites françaises versées à l'étranger, d'identifier et de poursuivre en justice les fraudeurs pour récupérer l'argent de nos cotisations, ainsi que de mettre en place un contrôle efficace du versement des prestations de retraite auprès des bénéficiaires vivant à l'étranger. Notre pétition a déjà recueilli 24 000 signatures. Si ce n'est déjà fait, signez-la, et faites-la circuler autour de vous. Merci.

Jean-Baptiste Leon



Combien ça vous coûte ?

Les subventions aux associations

L'État – via les différents ministères – a versé aux associations, au cours de l'année 2016 (dernières données publiées), 56 863 subventions pour un montant total de 4,69 milliards d'euros. Entre 2015 et 2016,

le montant officiel des subventions a doublé... L'association la plus aidée est l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) avec 154 millions d'euros.

Fabrice Durtal



Combien de divisions ?

2,6 millions de syndiqués
salariés et retraités

Uniquement 7,7 % des salariés sont syndiqués
C'est le taux de syndicalisation le plus bas du monde occidental

Fonction publique
50 000 syndiqués
« équivalents temps plein »

sont mis à disposition de leur syndicat

3 millions
Total des journées de grève en 2016



78 % des Français
jugent les syndicats trop politisés

Source : TNS/Sofres - 2015

Budgets sociaux gérés par les syndicats
Retraites complémentaires, assurance chômage, formation professionnelle
130 milliards d'euros par an
6 % du PIB

Ressources des syndicats
90% proviennent des employeurs
90% public/privé
soit 3,5 milliards d'euros par an
Ressources propres : 3% à 4%



Taxe syndicale
instituée en 2015

83,2 millions d'euros
prélevés par l'État sur le salaire brut au profit des syndicats

Subventions publiques
Plus de 175 millions d'euros par an

Financement de l'activité syndicale
par an en milliards d'euros



France
4



Allemagne
1,3



Grande-Bretagne
1



Italie
1

Ce qui doit changer !

Deux mesures à prendre

1. Supprimer le financement public des syndicats : depuis des décennies la plupart des réformes importantes décidées par des gouvernements français et approuvées par le Parlement ont été abandonnées à la suite de manifestations de rue lancées par des syndicats. La puissance publique n'a pas à subventionner des forces hostiles à

son action, qui sont motivées par des considérations politiques.
2. Supprimer le droit de grève pour les salariés des monopoles publics : bénéficiant de privilèges accordés par l'État, les agents publics ainsi que les salariés fonctionnaires ou non des monopoles publics abusent du droit de grève. La contrepartie du statut de fonctionnaire doit être la suppression du droit de grève.

La chronique fiscale

par Olivier Bertaux
Expert fiscal

Hyperfiscalité de l'immobilier : de mal en pis...



L'immobilier subit avec Macron un harcèlement fiscal sans précédent. L'ISF disparaît pour tous, sauf pour les

propriétaires immobiliers. Les investisseurs bénéficient désormais d'un prélèvement forfaitaire unique, sauf dans l'immobilier dont les revenus subissent l'impôt progressif et une CSG qui s'enflamme à 17,2 %. Quant aux impôts locaux, ils continuent de s'envoler pour les propriétaires. La perception de revenus fonciers devient une illusion et la simple détention d'un bien immobilier est aujourd'hui un gouffre.

50 taxes et impôts

Un investisseur paye jusqu'à 65 % d'impôt sur ses revenus fonciers (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux, contribution sur les hauts revenus...). Pour un rendement (optimiste) de 4 %, il reste 1,33 % au propriétaire. Si on ajoute le nouvel impôt sur la fortune immobilière et la taxe foncière, le revenu est aujourd'hui nul, voire négatif. Quant à l'éventuelle plus-value, sa taxation pendant 30 ans reste dissuasive.

Les propriétaires de leur seul logement ne sont pas épargnés car l'exonération promise de taxe d'habitation ne compensera pas tous les impôts que subit déjà le logement. Il existe en effet 50 taxes pouvant frapper un immeuble. Depuis les droits de vente jusqu'aux droits de succession en passant par les taxes d'équipement, d'assurance ou d'ordures ménagères, l'immobilier est taxé à chaque instant, que ce soit au travers de son propriétaire ou de son occupant.



Trois grandes victoires pour les contribuables au Parlement

par **Contribuables Associés**

Progrès. Fin du régime spécial de retraite des députés, suppression de la réserve parlementaire, contrôle des frais de mandat. La pression citoyenne a fini par payer après un combat de longue haleine.

Un arrêté du Bureau de l'Assemblée nationale adopté le 8 novembre dernier entrera en vigueur le 1er janvier 2018. Il aligne le régime de retraite des députés sur le droit commun. La pension moyenne des députés ayant fait liquider leur pension en 2016 est de 2 675 euros net par mois. Lorsqu'un citoyen cotise 1 euro, il touche une retraite de 1,5 euro, s'il est salarié, et une pension d'environ 2 euros s'il est fonctionnaire. Lorsqu'un député verse une cotisation de 1 euro, sa retraite s'élève à 6,1 euros. Ce régime scandaleux touche désormais à sa fin. Ce fut

un combat de *Contribuables Associés* pendant 17 ans. Vous lirez l'historique de cette lutte sur www.contribuables.org/?p=65775.

Chaque député dispose d'une indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) de 5 373 euros net par mois. Elle est de 6 110 euros net pour les sénateurs. Officiellement, cette cagnotte sert à financer ce qui n'est pas directement pris en charge par l'État : frais d'automobile, loyers des permanences locales... Mais depuis belle lurette, certains parlementaires ont vu l'IRFM comme un complément de salaire leur per-

mettant de se payer tout et n'importe quoi : de la partie de golf aux billets de cinéma, de l'acquisition de biens immobiliers, aux vacances tous frais payés pour la famille... Les exemples sont innombrables.

Contribuables Associés s'est battu pendant des années pour obliger les parlementaires à justifier leurs frais. Il n'est pas acceptable que les élus puissent dépenser de l'argent public sans aucun contrôle. Nous, contribuables lambda, devons justifier chaque frais engagé pour la comptabilité des entreprises, au risque d'une sanction du fisc.

Réserve parlementaire



Pétition : mettons fin au clientélisme ! contribuables associés

En 2010, nous avons lancé une pétition à l'attention des présidents de l'Assemblée et du Sénat, Bernard Accoyer et Gérard Larcher. Pour accentuer la pression sur les parlementaires, nous avons fait paraître une publicité dans plusieurs quotidiens (*photo ci-dessous*). Bernard Accoyer refusa de nous recevoir. En revanche, nous pûmes porter les quelque 30 000 signatures de notre pétition au Sénat. Ce signe d'ouverture ne fut pas du goût de tout le monde. Sur ordre, le service courrier du Sénat refusa pendant des mois de distribuer nos envois aux sénateurs. Motif : *Contribuables Associés* aurait porté « atteinte aux institutions de la République [sic] »...

Moralisation de la vie publique

En novembre 2011, nous avons obtenu le dépôt d'une proposition de loi par les députés Daniel Spagnou et Lionnel Luca visant au contrôle de l'IRFM. En juin 2012, nous nous sommes adressés au président de l'Assemblée, Claude Bartolone, via une nouvelle pétition. Notre action ne fut pas vaine : Bartolone créa un groupe de travail sur le sujet. En février 2015, suite à notre mobilisation en partenariat avec le député Charles de Courson et le recueil de 180 000 signatures, le bureau de l'Assemblée nationale réforma l'IRFM allouée aux députés, interdisant notamment toute nouvelle acquisition de biens immobiliers. Depuis lors, les députés qui n'utilisent pas l'intégralité de leur IRFM doivent reverser le reliquat sur le compte de l'As-

semblée. Ils n'ont plus le droit de le conserver.

Cette année, pendant la campagne présidentielle, nous avons interpellé tous les candidats sur ce sujet. Avant l'examen du projet de loi sur la moralisation de la vie publique, nous avons écrit aux parlementaires pour leur indiquer notre position, et les amendements à apporter à ce texte.

Et nous avons été entendus ! L'Assemblée a voté le 27 juillet dernier l'obligation pour les parlementaires de justifier l'utilisation de leurs frais de mandat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Depuis des années, *Contribuables Associés* martèle dans l'espace public qu'un parlementaire est un législateur, et non un mécène avec l'argent public ! Un élu ne doit pas dilapider l'argent de nos impôts, encore moins subventionner les associations ou les collectivités locales de son choix. C'est pourquoi nous avons soutenu dans les deux chambres législatives les initiatives visant à supprimer la réserve parlementaire.

En 2012, une campagne de 24 000 pétitions adressée à Claude Bartolone a conduit à la publication officielle des bénéficiaires de la réserve parlementaire des députés. Plus récemment, en 2016 et 2017, nous avons décerné les « lingots d'or du clientélisme » à cinq députés et sénateurs. Cette opération a largement été reprise dans les médias.

Mars 2017, scoop de *Contribuables Associés* : nous avons démasqué un assistant parlementaire, Étienne Chéron, qui marchandait des subventions de la réserve auprès

“ En 2017, la réserve parlementaire a coûté 140 millions d'euros aux contribuables... ”

d'associations. Ces révélations contraignirent ce collaborateur de député à la démission. Pendant la campagne présidentielle, nous avons écrit à tous les candidats pour leur demander la suppression de cette cagnotte clientéliste. La réserve parlementaire a été supprimée dans le cadre de la loi pour la confiance dans la vie politique, le 28 juillet. Ces trois victoires de *Contribuables Associés* s'inscrivent dans notre combat de longue date pour la moralisation et la transparence de la vie publique. Il reste encore beaucoup à faire pour en finir avec les dépenses injustifiables. Continuons le combat ! ●

Mesdames et Messieurs les Députés

Osez la transparence !

- Vous avez un salaire : c'est normal
- Vous avez des frais de représentation : c'est normal
- On vous rembourse ces frais sans justificatif : ce n'est pas normal !

Tous les salariés du public comme du privé justifient leurs notes de frais. Vos indemnités c'est notre argent !

- Écoutez les contribuables
- Vous n'avez rien à y perdre
- Vous avez tout à y gagner

Pour que vive la démocratie
Mesdames et Messieurs les Députés, déposez le projet de proposition de loi sur la transparence des Indemnités représentatives de frais de mandat *

* Texte en ligne sur www.contribuables.org



BULLETIN DE SOUTIEN À RENVoyer À :
CONTRIBUTABLES ASSOCIÉS 42 RUE DES JEÛNEURS 75002 PARIS

OUI, je souhaite que mon député soutienne la démarche de Contribuables Associés *

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

* Dans ce cas, si vous préférez que vos coordonnées ne soient pas communiquées à la presse ou à d'autres organismes commerciaux ou associatifs.

Le grand témoin

Propos recueillis par **Jean-Baptiste Leon**

Budget 2018. Le gouvernement annonce 15 milliards d'euros d'économies. Philippe Herlin dénonce une entourloupe.

→ **On a vendu aux Français 15 milliards d'économies sur le budget 2018. Qu'en est-il réellement ?**

Il faut dénoncer cette magouille. Le chiffre de 15 milliards d'euros d'économies circule dans les médias. Il faut savoir que ce chiffre est faux. En valeur absolue les dépenses de l'État ne baissent pas, elles augmentent même de sept milliards. Comment la communication gouvernementale arrive à sortir ce chiffre des 15 milliards ? Le calcul se fait par rapport au PIB. Et comme celui-ci devrait augmenter de 1,7 %, selon les prévisions de l'INSEE (ce qui est un taux plutôt bon par rapport aux années précédentes), globalement, le rapport dépenses publiques sur PIB diminue de 15 milliards. Mais il faut que les choses soient claires, cela veut seulement dire que les dépenses augmentent un peu moins vite que prévu. Mais ce n'est pas du tout 15 milliards d'économies. Il faut dénoncer cette communication trompeuse pour dire que, malheureusement, et comme c'est le cas depuis 1974 – dernier budget à l'équilibre en France – les dépenses publiques et le déficit de l'État ne cessent d'augmenter.

→ **Le déficit de l'État est abyssal et ne cesse de se creuser. 69 milliards d'euros en 2016, 76 milliards d'euros en 2017, 83 milliards d'euros prévus en 2018.**

Il y a là aussi un effet de communication dont il faut vraiment se départir : on parle toujours du

Philippe Herlin

est économiste. Il est l'auteur de l'étude « *50 milliards d'euros d'économies sur le budget 2018, c'est possible !* » pour *Contribuables Associés*. À commander sur : www.contribuables.org/boutique



déficit par rapport au PIB. Mais le PIB, ce ne sont pas les recettes de l'État, le PIB c'est la valeur ajoutée créée par les entreprises dans une année et qui sert ensuite à payer les salariés, à rémunérer les actionnaires et puis à payer les impôts, aussi... Quand on fait un budget, il faut comparer les dépenses et les recettes, c'est ce que fait un ménage ou une entreprise. Et quand on regarde, de ce point de vue-là, on constate que les différences entre les dépenses et les recettes de l'État sont de l'ordre de 20 % depuis plusieurs années. Imaginez un ménage ou une entreprise dont les dépenses excèdent les recettes de l'ordre de 20 %, c'est une situation qui est qualifiée de catastrophique, à juste titre. Et en règle générale, ça ne peut pas durer très longtemps...

→ **Le Conseil constitutionnel a invalidé la taxe sur les dividendes introduite en 2012. Les contribuables vont-ils devoir éponger le manque à gagner de 10 milliards pour l'État ?**

L'État vient de créer une surtaxe exceptionnelle sur les entreprises réalisant plus de un milliard de chiffre d'affaires (320 sociétés au total). Mais cette surtaxe ne compense que la moitié de la perte. Conséquence, le déficit budgétaire prévu pour 2018 est parti pour augmenter de cinq milliards d'euros supplémentaires...

Cependant des entreprises ont introduit un recours devant la justice, donc le feuilleton n'est pas terminé.

La vie de l'association

Ils parlent de nous

Médias. Contribuables Associés à la TV, à la radio et dans la presse.

RMC
20 septembre.



Jean-Baptiste Leon, rédacteur en chef de *Tous contribuables !*, était l'invité d'Éric Brunet pour une émission consacrée à la surreprésentation des hauts fonctionnaires en politique.

Capital
27 septembre. Capital.fr dévoile l'étude de *Contribuables Associés* sur les 50 milliards d'euros d'économies en 2018.

Chaîne Numéro 23
23 octobre.



Eudes Baufreton, directeur de *Contribuables Associés*, est venu clôturer le reportage du magazine « Révélations » sur les gaspillages d'argent public.

RTL
27 octobre. Chiffres à l'appui, Eudes Baufreton dénonce les ravages de l'absentéisme dans la fonction publique territoriale.

Mais aussi *Le Figaro*, *Novopress*, *L'Express*, *Hebdo Bourse Plus*, *L'Opinion*, *Radio Liberté*, *Nice Matin*, *La Nouvelle Lettre*, *Tout Lyon Affiches*, *TV Libertés*, *Le Salon Beige*, *Monde & Vie*, *Liberté Politique*, *L'Humanité*, *Présent*, *La Baule +*, *Breizh Infos*, *Boulevard Voltaire*, *Sud Radio*, *Club Patrimoine*, *Orange Actualités*, *Les 4 Vérités*, *Atlantico*, *Causeur.fr*, *Nouvelles de France*, *Boursorama.com...*

Entre les mois d'août et d'octobre, *Contribuables Associés* a effectué **185 passages dans les médias** :
4 passages TV, **10 passages radio** et **171 articles de presse**.
Soit en moyenne plus de **2 passages médias** par jour.



Votre patrimoine est en danger !

Droits de succession, CSG sur les revenus fonciers, taxe à 30% sur les revenus du patrimoine, assurances-vie, plus-values, ISF sur l'immobilier :

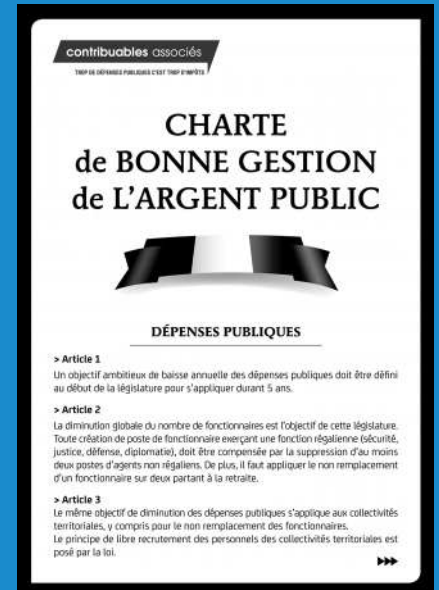
« Comment l'État vous pompe progressivement ».

Contribuables Associés vient de faire paraître un dépliant sur l'hyper-fiscalisation du patrimoine. Diffusez le plus possible autour de vous ce dépliant. Vous pouvez le télécharger ici :

www.contribuables.org/?p=65802.

Pour recevoir un ou plusieurs exemplaires imprimés, contactez Kelly au 01 42 21 16 24.

Notre combat



La Charte

Gel des dépenses publiques, aucune création de nouveaux impôts et taxes pendant cinq ans, aucune augmentation d'impôt existant, bannissement du déficit public...

Voici résumés quelques-uns des 10 articles de la Charte de bonne gestion de l'argent public que *Contribuables Associés* a établie et adressée à votre député.

10 principes de bon sens pour arrêter cette politique du pire, du toujours plus d'impôts et de dépenses qui nous étouffe, appauvrit notre pays, décourage l'initiative privée et fait fuir nos enfants. *Contribuables Associés* a demandé à chaque député de s'engager publiquement en signant la Charte.

Chaque membre de *Contribuables Associés* a reçu un carton jaune à transmettre à son député, par lequel il lui demande de signer la Charte.

À la mi-novembre, ce sont très exactement **167 621 cartons jaunes** qui ont été envoyés par courrier ou par mail aux 577 députés par les membres de *Contribuables Associés*.

Chaque élu a reçu en moyenne 290 cartons ! Grand bravo aux membres de notre association pour leur mobilisation. Continuez à faire pression sur vos élus pour être entendus. **F. M.**

Agenda

15 décembre

Date limite de paiement de la taxe d'habitation et de la redevance l'audiovisuelle pour les résidences secondaires si vous n'avez pas opté pour la dématérialisation de votre paiement.

22 décembre

Parution du montant de la dette publique pour le 3^e trimestre 2017. Celle-ci s'élevait à 2 231,7 milliards d'euros au 2^e trimestre. Soit 99,2 % du PIB.

Les chroniques du déclin



Jean-Baptiste Leon

Christian Lambert, ancien ambassadeur de France et membre de *Contribuables Associés*, vient de publier un recueil de ses chroniques des six dernières années pour l'hebdomadaire « Les 4 Vérités ». Ces chroniques en trois volumes guidées par l'actualité de 2010 à 2016 révèlent les contre-vérités d'un système qui insultent le bon sens. Des milliards d'euros sont volés au contribuable et « généreusement » redistribués sous forme de subventions ou d'aides à des milliers d'associations, aux syndicats, au continent africain... L'auteur, homme cultivé, d'expérience et d'esprit, convainc le lecteur par la pertinence de ses démonstrations, sans toutefois, le forcer à y souscrire. **F. P. d. P. Editions Presse de la Délivrance - 54 € les trois volumes, 18 € l'un.**

La vie de l'association

Notre combat à l'Assemblée

UN CONTRE-POUVOIR
Vous défendre face
aux 577 députés



D. R.

CHACUN DES 577 DÉPUTÉS REÇOIT TOUTES LES PUBLICATIONS DE NOTRE ASSOCIATION, nos courriers fréquents, nos

réactions aux projets de lois budgétaires, nos coups de gueules et nos propositions. À l'Assemblée nationale, nous avons déjà tenu 49 réunions de travail : les députés de tous bords viennent pour débattre avec des spécialistes de la société civile invités par *Contribuables Associés*. Ils apportent aux députés leur expertise sur les dépenses publiques, la lutte contre la corruption, l'endettement, la politique de la ville, et bien d'autres sujets encore. Le colloque du 15 novembre a eu pour thème les économies budgétaires. Nous reviendrons sur cette réunion de travail dans notre prochain numéro. 47 propositions de lois sont nées de ces « Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable ». Elles sont rédigées ou co-rédigées par *Contribuables Associés*, et ensuite déposées par des députés. Le 2 novembre, **Pierre Cordier**, député LR des Ardennes, a déposé

une proposition de loi visant à permettre aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes en situation de handicap qui ne maîtrisent pas l'informatique de déclarer leurs revenus via les formulaires « papier » et à payer leurs impôts par chèque. Cette proposition législative est une demande de nombreux membres de notre association. Plus d'une trentaine de députés ont déjà cosigné ce texte pour mettre fin à la déclaration obligatoire sur ordinateur. Avec le changement de majorité dans l'hémicycle, nous nous efforçons de marteler notre message auprès des nouveaux élus. Ils ont tous reçu une demande d'entretien pour que nous puissions leur présenter le travail de *Contribuables Associés* et son combat pour baisser les dépenses publiques. Nous vous ferons connaître la liste des députés qui tardent à nous répondre... Par exemple, **Eudes Baufreton** a rencontré au mois d'octobre **Christophe Naegelen** qui est député « Les Constructifs » des Vosges (*photo ci-dessus*), et signataire de notre Charte de bonne gestion de l'argent public. **F. D.**

SUR LA TOILE

Contribuables Associés cartonne sur les réseaux sociaux !



CONTRIBUABLES ASSOCIÉS est présent sur internet depuis 1999, et nous intensifions notre mobilisation sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et YouTube pour les vidéos. Sur notre page Facebook, nous dépassons les 23 800 « fans » qui suivent quotidiennement les actions de *Contribuables Associés* : articles, visuels, vidéos, pétitions... Chaque publication suscite de nombreuses réactions. Via les partages des internautes sur leurs pages Facebook personnelles, nos articles touchent des centaines de milliers de Français chaque semaine. Par exemple, la vidéo du discours de

François Hollande où celui-ci réclamait à Emmanuel Macron des subventions publiques pour sa fondation a été vue 222 000 fois en quelques heures seulement ! L'article sur ce jardinier amateur qui a dû payer 168 euros de taxe pour une serre de 6 m² a été visionné plus de 52 000 fois. Sur Twitter, *Contribuables Associés* performe auprès des décideurs, journalistes et élus. *Contribuables Associés* dispose aussi de sa propre chaîne vidéo sur la plateforme YouTube. Si ce n'est déjà fait, n'attendez plus : suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Benjamin Izarn

Préparez le combat des générations à venir !



Depuis presque 30 ans, nous avons à cœur de défendre les intérêts des contribuables : vos intérêts ! Sans aucune

subvention, uniquement grâce à vos dons, nous combattons la gabegie de l'État et l'oppression fiscale du contribuable. Mais vous pouvez participer, davantage encore, à nos succès.

En nous faisant une donation, un legs ou en souscrivant une assurance-vie, vous gardez à *Contribuables Associés* son indépendance et sa liberté d'action. Dominique V, retraité, vivant en

région parisienne, explique pourquoi il a choisi de faire une donation :

« *Je soutiens régulièrement Contribuables Associés car je trouve leur action utile et formidable. Puis, il y a quelques mois, après ma visite au siège de l'association, j'ai décidé d'aider plus durablement Contribuables Associés parce que c'est la seule façon de me faire entendre et pour que Contribuables Associés puisse continuer le combat pour les générations à venir.* »

i Pour en savoir plus :
N'hésitez pas à contacter

Florence Pichard du Page (photo ci-dessus)
Au 01 42 21 88 59
florencedupage@contribuables.org

Il soutient Contribuables Associés



« Vous êtes l'association qui a tapis rouge en permanence ici. **J'adore Contribuables Associés.** C'est une association qui défend les contribuables de France et qui n'a pas assez voix au chapitre dans ce pays, je le dit à chaque fois. »

Le journaliste et essayiste **Éric Brunet** en direct au micro de RMC, le 20 septembre dernier. Écoutez l'émission sur www.contribuables.org/?p=64128.

Les Contribuables forment la jeunesse

Contribuables Associés participe activement aux séminaires de l'Institut de Formation Politique (IFP), qui, depuis 2004, forme **des étudiants et des jeunes actifs désireux de servir dans le monde politique, associatif et culturel.** Chaque mois, Eudes Baufreton y intervient pour présenter le travail de l'association devant une vingtaine de jeunes auditeurs. Au total, près de 1 200 jeunes ont suivi ces formations pour **renforcer leurs convictions et acquérir les méthodes d'une action efficace.** À leur arrivée aux responsabilités, ils seront les relais de notre combat pour la baisse des dépenses publiques et des impôts, ainsi que l'exprime Thaïs, 21 ans, étudiante en droit :
« *Un grand merci pour votre venue à l'Institut de Formation Politique, ce dimanche. Mes parents, membres de Contribuables Associés, m'ont inculqué les valeurs de liberté et de responsabilité. À mon tour, je souhaite m'engager pleinement pour libérer notre pays d'une fiscalité écrasante.* »

B. I.



Contribuables Associés et vous

Merci à vous, chers membres de notre association. C'est grâce à votre indéfectible soutien que notre équipe peut se battre au quotidien pour la défense des contribuables.

Mobilisez-vous

Mobilisons-nous pour soutenir Contribuables Associés qui se bat pour faire supprimer tous les privilèges des élus et des fonctionnaires qui n'ont plus de raison d'être au 21^e siècle et qui ruinent le pays en dépenses public excessives et en cumuls de la dette abyssale !

Jean-Jacques B.
sur notre page Facebook

Du provisoire qui dure

Félicitations pour votre travail. Je me permets d'amener mon grain de sel dans le marasme des retraites et de la Sécu. Je veux simplement rappeler qu'au lieu de diminuer le montant de nos retraites par l'augmentation de la CSG, qui au départ était un prélèvement provisoire de 1 % ! Oui provisoire... nos très chers élus devraient supprimer la retraite systématique à tous les étrangers n'ayant jamais travaillé ni cotisé en France. Bon courage.

Georges, courriel

Courrier des lecteurs

Vraiment démunis ?

Le gouvernement veut baisser de cinq euros par mois le montant des aides au logement de centaines de catégories sociales « démunies ». Cela suscite un tollé ! Or cinq euros par mois, c'est le prix d'un jus de fruits dans une brasserie dans nos grandes villes et ce n'est pas suffisant, je crois savoir, pour acheter un paquet de cigarettes... Y a-t-il vraiment motif à déclencher un tel tollé pour une somme insignifiante ??!

Lorsque je vais dans nos villages et à Bordeaux ou à Paris, je vois énormément de jeunes et moins jeunes aux terrasses des cafés en train de consommer... Seraient-ils à ce point démunis ?

Il y a bien d'autres procédés qui irritent le contribuable honnête, c'est la « prolifération » du travail au noir avec des sommes non négligeables réglées en argent liquide...

Ce qui permet à certains d'accumuler des petits pactoles intéressants car non déclarés au fisc. La pression de ce dernier est si lourde que l'on devient irritable !

Tout cela contribue à démoraliser les contribuables tant certaines catégories assistées depuis très longtemps se croient tout permis et ne reculent devant rien, et les tricheurs sont rarement poursuivis. Pour ma part, sans être fortunée, tant s'en faut, je n'ai jamais eu aucune aide et j'ai toujours dû subvenir à mes besoins par moi-même.

Aline G., Lot-et-Garonne

Ras-le-bol

C'est scandaleux et révoltant que les honnêtes gens qui travaillent durement ne puissent plus vivre du fruit de leur travail, idem pour ceux qui ont travaillé toute une vie afin de devenir propriétaires. C'est devenu une véritable spoliation (toujours les mêmes qui payent) ! Ras-le-bol que chaque nouveau Président rajoute sa couche

d'impôts et de dépenses supplémentaires ! Aucun d'entre eux n'a le courage de gérer notre pays comme le ferait normalement un bon père de famille ou un chef d'entreprise. Quels gaspillages, incompétences, malhonnêtetés intellectuelles, et tromperies. Après on s'étonne de la montée de l'extrémisme !

Laurent P.



L'insulte

Le lauréat du n°4

Nos lecteurs ont voté pour



- | | | |
|---------------------------------------|------------|--------|
| 1. Les bétonnières du Centquatre | 1843 votes | ➔ 56 % |
| 2. Ségolène, Reine des Neiges | 1115 votes | ➔ 34 % |
| 3. Les cocktails « InOui » de la SNCF | 297 votes | ➔ 10 % |

Votre bulletin de vote est joint à votre bulletin de soutien et de parrainage.



Pour écrire à la rédaction :

Tous contribuables !, 42 rue des Jeûneurs, 75002 Paris

contact@contribuables.org

Droits de succession : je paye trois fois plus !

Merci de préconiser la suppression des droits de succession : je viens de calculer ceux que j'aurais à payer au décès de mon père.



La diminution drastique de l'abattement par Monsieur Hollande pour qui je n'avais pas voté, les fait multiplier par deux. Je paye trois fois plus que sous l'ère Sarkozy. Rétroactivement, cela conduit à modifier les tranches d'imposition des parents avec un effet décalé à la mutation. Tous les épargnants, les retraités s'inquiètent du report de la CSG sur leurs économies et/ou pensions : payer des indus au risque de ne plus pouvoir assumer ses factures. Si les classes moyennes sont en surendettement, c'est à cause de la pression fiscale et certains se suicident. La fiscalité est un sujet très sérieux. Je milite pour votre action et fais connaître votre mouvement autour de moi. Merci. **Sophie L. sur notre page Facebook**

Redevance audiovisuelle

Pourquoi un État devrait-il diriger une ou plusieurs chaînes de télé/radio? Cela rentre-t-il dans ses attributions « ancestrales » ? Quelles sont les compétences spéciales de notre organisation politique pour gérer plusieurs outils de communication ? Résultat : des incompetents qui n'ont pas de problèmes de budget ou de rentabilité ! Par pitié, et comme pour le reste, laissez-nous choisir! Et surtout arrêtez de nous ponctionner une somme exorbitante pour un service déplorable ! **Manuel M.**

Tous contribuables !

Trimestriel d'informations générales

N°5 Décembre 2017 – Février 2018

Éditeur : Contribuables Associés

Association Loi 1901 – JO du 7 mars 1990

Siège social :

42, rue des Jeûneurs – 75002 Paris

Tél : 01.42.21.16.24

www.contribuables.org

contact@contribuables.org

Directeur de la publication : Claude Garrec

Directeur de la rédaction :

Eudes Baufreton

Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Leon

Ont collaboré à ce numéro :

Olivier Bertaux, Alexis Constant, Fabrice Durtal, Florence Pichard du Page, Benjamin Izarn, François Minjacq

Conception graphique : Guillaume Gaidot

Imprimeur : CENTR'IMPRIM

rue Denis-Papin ZI La Molière

BP 16 36101 Issoudun Cedex

Abonnement – 1 an, 4 numéros : 8 €

Dépôt légal : 4^e trimestre 2017

ISSN 1297-1867 – **CPPAP** 1218 G 93254

Tirage : 49 000 exemplaires

Ce numéro a été bouclé le 10 novembre 2017.

« *Merci pour votre combat, Merci de défendre notre société, Merci de nous défendre, Continuez le combat ! Nous sommes derrière vous !* »

Louis B.



Monopole du savoir

Il faut d'abord réduire le périmètre d'intervention de la puissance publique, et en finir avec le monolithisme intellectuel. Nous devons être le seul pays non communiste qui ne sait pas autoriser une expérimentation locale et la laisser faire tache d'huile en cas de réussite. À croire que la haute administration a, ici, le monopole du savoir.

P. Reiller sur

www.contribuables.org

Racailles

Des millions de subventions vont aux soi-disant associations de déradicalisation. Des dizaines de milliards pour des logements dans les zones de non-droit qui sont régulièrement saccagés et incendiés. La racaille est subventionnée plein pot, ceux qui font tourner l'économie sont rincés, pas étonnant que les fleurons industriels encore restants disparaissent.

Mélanie H. sur

www.contribuables.org



Bravo !

Je vous félicite sincèrement. J'ai 90 ans et je n'ai jamais vu n tel foutoir, excusez l'expression... Faites des efforts sur l'ISF, c'est honteux. Merci d'avance, je dois laisser quelque chose à mes petits-enfants.

Geneviève C., courriel



Bulletin d'abonnement

TC1712A001

Oui, je m'abonne à **Tous contribuables !** pour 1 an, 4 numéros au prix de 8 €

M. M^{me}. M^{lle}. – Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville :

Règlement par chèque à l'ordre de **Contribuables Associés**, 42 rue des Jeûneurs, 75002 Paris.



L'insulte

**Quelle insulte vous paraît la plus insupportable ?
Donnez-nous votre avis !**

Votre bulletin de vote est joint à votre bulletin de soutien et de parrainage.

SIPA - ISA HARFIN



1,5 million d'euros

La virée d'Anne Hidalgo à Lima

Boeing privatisé et décoré aux couleurs des Jeux, cocktails et petits fours dans le meilleur restaurant du pays, logement dans un hôtel cinq étoiles. L'imposante délégation française emmenée par le maire de Paris, Anne Hidalgo, s'est fait plaisir à Lima, capitale du Pérou. 300 *happy fews* ont participé au grand bal olympique et fêté l'attribution des JO 2024 à la ville de Paris. Le grand oral de Paris 2024 a laissé une jolie ardoise : 1,5 million d'euros. La facture s'élèverait à près de 4 800 euros par tête de pipe ! Le groupement d'intérêt public – chargé de la promotion de la candidature française – est financé à 50 % par l'argent public. Il a intégralement réglé les dépenses d'Hidalgo et de sa clique. Ça promet pour la suite... **F. D.**

CC-BY-SA



20 millions d'euros

Le téléphérique de Brest

Le téléphérique de Brest surplombe la Penfeld, le fleuve côtier qui sépare la ville en deux. Inauguré dans la précipitation en novembre 2016 par Ségolène Royal, qui en vanta le faible coût (20 millions d'euros, 800 000 euros de frais de fonctionnement par an quand même...), le téléphérique tomba en panne le jour de sa mise en service. Depuis, l'équipement cumule les déboires : arrêté à cause de la forte chaleur (22° C...), des risques d'orage ou par manque d'huile. En mai, des passagers sont restés coincés en l'air pendant plus d'une demi-heure. En août, une des deux cabines est tombée de 4 mètres, lors d'une opération de maintenance. La nouvelle nacelle ne sera pas livrée avant plusieurs mois. **J.-B. L.**

Drop of Light / Shutterstock.com



6 millions d'euros

La fondation de François Hollande

L'ex-Président a lancé sa fondation « La France s'engage » à la fin du quinquennat. Celle-ci bénéficie de 8,5 millions d'euros de fonds publics, provenant essentiellement du ministère de la Jeunesse et des Sports, dont dépendait la fondation lorsque François Hollande était encore à l'Élysée. « La France s'engage » a été reconnue comme établissement d'utilité publique moins de deux mois avant la fin du mandat de Hollande. Cette mesure permet à l'organisme de bénéficier d'une déduction d'ISF à hauteur de 75 % du montant des dons, de percevoir des legs et de toucher plus facilement des subventions. Dites non au financement public de cette fondation : www.contribuables.org/?p=63900 **B. I.**

**Chaque gaspillage d'argent public est une insulte faite aux contribuables.
Participez à cette rubrique en nous faisant part d'une dépense scandaleuse.
Courriel : contact@contribuables.org**